

jeudi 12 novembre 2026

Au 1er décembre, le SMIC rattrape nos grilles !

La hausse a été annoncée le 9 novembre 2026 : +1,6 % au 1er décembre, soit un mois avant la revalorisation habituelle du 1er janvier. », ce qui donne environ +24 € nets. Portant celui-ci à **1 502 € nets mensuels**

POURQUOI LES PERSONNELS PÉNITENTIAIRES SERAIENT-ILS LES OUBLIÉS DU POUVOIR D'ACHAT ?

DES GRILLES INDICIAIRES QUI S'ÉCRASENT !

La valeur du point d'indice est gelée depuis juillet 2023. Les bas indices, notamment ceux inférieurs à 380, subissent le tassement des grilles. Une indemnité différentielle peut garantir le minimum légal, mais compenser n'est pas revaloriser !

LES PRIMES ET LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES NE SONT PAS UN SALAIRE DE BASE !

Les missions pénitentiaires sont exigeantes. Les heures supplémentaires ne doivent pas être indispensables pour vivre dignement. Les primes ne remplacent pas une progression indiciaire, et elles ne pèsent généralement pas dans le calcul de la retraite.

LE SNEPAP-FSU EXIGE :

- Le dégel et une revalorisation significative du point d'indice.
- La revalorisation des grilles, en priorité des plus bas indices.
- De véritables écarts entre échelons et grades, reconnaissant l'ancienneté.
- Une hausse durable du traitement, indépendante des primes et heures supplémentaires.
- Une politique salariale équitable pour tous les personnels.

UNE MÊME INFLATION, UN MÊME BESOIN DE POUVOIR D'ACHAT !

Les fonctionnaires paient les mêmes factures que les autres salariés. Le SNEPAP-FSU exige l'ouverture immédiate de négociations salariales.

REVALORISER LE SMIC, C'EST UNE AVANCÉE ! REVALORISER LE POINT D'INDICE, C'EST UNE NÉCESSITÉ !

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 VOTEZ SNEPAP-FSU

SECTEUR PERSONNEL DE SURVEILLANCE

Syndical National de l·ensemble des Personnels de l·Administration Pénitentiaire
12-14 rue Charles FOURRIER · 75013 Paris Tél : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr https://twitter.com/snepap

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN